PROJET

2026

REVALORISATION STATUTAIRES

CSE • CADRES ÉDUCATIFS • DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE SERVICE



Des années de revendications, un projet concret et une ambition :

Faire enfin reconnaître vos qualifications, vos responsabilités et revaloriser vos carrières !

Rejoins-nous !

REVALORISATIONS STATUTAIRES : UN PROJET COHÉRENT, DES AVANCÉES À CONFIRMER

Un projet porté depuis des années

Reclasser les chefs de service éducatif (CSE) dans le corps des cadres éducatifs (CADEC), revaloriser substantiellement ce corps et relever les grilles des directeurs de service : la CGT-PJJ porte depuis des années une approche globale des carrières. **Depuis au moins deux ans, nous défendons notamment le reclassement des CSE.** Ce travail s'est précisé depuis le début de l'année, pour aboutir au projet transmis à l'administration le **28 juillet 2026 et défendu auprès du garde des Sceaux le 30 septembre 2026. Durant cette audience la CGT-PJJ obtient un calendrier.**

Anticiper aussi la revalorisation des éducateurs

La CGT-PJJ a toujours dénoncé les revalorisations par à-coups, corps par corps, qui empêchent de construire une cohérence entre les qualifications, les fonctions et les niveaux de responsabilité. Notre projet anticipe aussi **la nécessaire réévaluation des grilles indiciaires des éducateurs et éducatrices**, qui devra rapidement être mise en discussion avec au débat la question de la filière socio-éducative.

C'est pourquoi nous avons ménagé un espace indiciaire entre leur grille actuelle et celle proposée pour les CSE : il doit permettre cette future revalorisation tout en préservant la cohérence des parcours. **Le projet présenté aujourd'hui pour les trois corps s'inscrit dans cette perspective d'ensemble.**

Un calendrier obtenu par notre intervention

Dans sa lettre ouverte au garde des Sceaux, la CGT-PJJ a exigé des engagements statutaires et financiers pour les CSE, les CADEC et les directeurs de service, avec leur inscription au **projet de loi de finances pour 2027**. Lors de notre rencontre avec le ministre, le **30 septembre 2026**, nous avons obtenu un calendrier. Le ministre a demandé à la DPJJ d'organiser le dialogue social sur ces revalorisations **avant début décembre 2026**. En réponse, une audience est programmée **le 20 novembre** prochain avec l'ensemble des syndicats représentatifs.

Ce calendrier est une première victoire syndicale. Il doit maintenant déboucher sur des engagements concrets : le financement de la réforme reste à confirmer.

Pour les directeurs : deux grades avec une progression renforcée

Nous défendons l'idée de **réunir les grades actuels 2 et 3 dans un grade 2 revalorisé jusqu'à la HEB***, dans le cadre d'un reclassement. Cette évolution doit s'accompagner d'un accès élargi au grade 2, de durées d'échelon raccourcies et d'un reclassement protecteur des agents déjà en classe exceptionnelle.

HEA / HEB*, Hors échelle A et B. Ce sont des niveaux de traitement supérieurs à la grille indiciaire classique, fixés réglementairement et divisés en paliers appelés « chevrons ». La HEB offre une rémunération plus élevée que la HEA.

UNE BASE DE NÉGOCIATION, DES GARANTIES À OBTENIR

Un projet ambitieux, construit pour aboutir

Notre projet a le mérite d'être posé, cohérent et construit à partir de références existantes dans la fonction publique. Nous l'avons voulu ambitieux tout en étant défendable auprès de l'administration et de la DGAFP, dans le contexte budgétaire et politique actuel.

Nous pourrions toujours revendiquer davantage. Mais nous voulons aussi réunir les conditions d'obtenir des avancées concrètes, sans exposer l'ensemble du projet à un rejet. Ces propositions constituent une base de négociation, pas un plafond à nos revendications.

En l'absence, à ce jour, d'autre projet syndical présenté, nous demandons que le projet CGT-PJJ serve de base aux discussions. Nous appelons les organisations syndicales à construire un accord majoritaire autour de ces propositions pour peser ensemble et obtenir leur financement dans le budget 2027.

Des revendications annexes aux grilles indiciaires

- Reprendre intégralement l'ancienneté dans l'échelon lors du reclassement
- Raccourcir les durées d'échelon et revaloriser les fins de grille, pour une progression réelle tout au long de la carrière.
- Relever nettement les taux de promotion et assouplir les conditions d'accès aux grades supérieurs, afin d'ouvrir des perspectives effectives aux personnels.
- Garantir une reconnaissance cohérente au sein du ministère, avec des grilles harmonisées pour des responsabilités comparables et de réelles possibilités de mobilité.

Aucune contrepartie en matière de charge ou de responsabilités

Si la réforme aboutit, la CGT-PJJ sera particulièrement attentive aux modifications des décrets statutaires nécessaires à sa mise en œuvre. Ces revalorisations doivent reconnaître les missions et les responsabilités déjà exercées. Elles ne doivent entraîner ni extension des missions, ni relèvement du niveau de responsabilité, ni augmentation de la charge de travail. Aucune dégradation des conditions de travail ne sera acceptable.

Retrouvez notre projet de grilles dans les pages suivantes.
Un calendrier ne suffit pas : exigeons maintenant une réforme financée dès 2027 !

CHEFS DE SERVICE ÉDUCATIF

La grille actuelle face aux propositions

La CGT-PJJ revendique le reclassement des CSE dans le corps des CADEC. Le tableau reprend la comparaison dans l'hypothèse du grade transitoire envisagé par la DPJJ. Valeurs en indices majorés.

Échelon	CSE ACTUEL	Projet de grade transitoire DPJJ	Projet de grade transitoire CGT-PJJ Réf. CTSS 2e grade
1	471	471	-
2	488	488	-
3	503	503	-
4	530	530	**541**
5	551	551	**566**
6	571	571	**584**
7	593	593	**608**
8	612	612	**625**
9	643	643	**650**
10	-	655	**674**
11	-	666	**685**

Référence CGT-PJJ : deuxième grade des conseillers techniques de service social (CTSS).

CADRES ÉDUCATIFS

Les grilles actuelles face au projet CGT-PJJ

Pour chaque grade, la grille actuelle figure immédiatement à côté de la proposition CGT-PJJ. Le grade transitoire pour le reclassement des CSE est présenté séparément à gauche. Valeurs en indices majorés (IM).

Échelon	Grade transitoire CSE / CADEC CGT-PJJ Réf. CTSS 2e grade	Cadres Grade 1 ACTUEL	CADEC Grade 1 CGT-PJJ Réf. Directeur IP	Cadres Grade 2 ACTUEL	CADEC Grade 2 CGT-PJJ Réf. CPE hors classe
1	-	443	**443**	541	**595**
2	-	460	**460**	566	**629**
3	-	476	**478**	584	**673**
4	**541**	493	**515**	608	**720**
5	**566**	510	**545**	625	**768**
6	**584**	534	**570**	650	**811**
7	**608**	553	**589**	673	**826**
8	**625**	566	**607**	685	-
9	**650**	595	**627**	-	-
10	**674**	616	**647**	-	-
11	**685**	645	**670**	-	-
12	-	663	**693**	-	-

Références du projet : grade transitoire, CTSS deuxième grade ; grade 1, directeurs pénitentiaires d’insertion et de probation ; grade 2, CPE hors classe.

DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE SERVICE

Deux grades : un grade 2 renforcé jusqu'à la HEB

Nous proposons la suppression du troisième grade (qui ne concernerait qu'une infime minorité d'agents) et le prolongement du grade 2 jusqu'à la HEB. Le nouveau débouché HEB est ajouté au grade 2. Valeurs en indices majorés, hors mentions hors échelle.

Échelon	Grade 1 ACTUEL	Grade 1 CGT-PJJ Réf. DSGJ grade 1 (sans échelon 1)	Grade 2 ACTUEL	Grade 2 CGT-PJJ Base : DSGJ grade 2* Extension à HEB	Grade 3 ACTUEL (repère)
1	395	**478**	520	**616**	680
2	425	**512**	550	**651**	711
3	455	**546**	580	**685**	743
4	485	**580**	610	**718**	775
5	514	**612**	655	**752**	811
6	544	**643**	695	**781**	835
7	575	**675**	741	**809**	HEA
8	606	**702**	775	**820**	-
9	636	**736**	811	**835**	-
10	659	**770**	835	**HEA**	-
11	693	**806**	-	**HEB**	-
12	-	**821**	-	**-**	-

Pourquoi proposer deux grades plutôt que trois ?

Éviter un blocage supplémentaire. Aujourd'hui, atteindre le troisième grade exige une nouvelle promotion, qui bénéficie qu'à très peu d'agents. Nous proposons de réunir les perspectives des grades 2 et 3 dans un grade 2 attractif.

Progresser sans nouvelle sélection. Une fois dans le grade 2, les agents pourraient atteindre les indices supérieurs à l'ancienneté, sans devoir obtenir une autre promotion de grade. C'est ce droit à une progression plus sûre que nous revendiquons.

Atteindre une meilleure fin de carrière. Le grade 2 irait jusqu'à la HEB, au-delà de la HEA actuelle du troisième grade. Pour que ce progrès soit réel : davantage de promotions vers le grade 2, des échelons plus courts et aucun quota pour accéder aux derniers échelons.

Protéger les agents déjà en classe exceptionnelle. Leur intégration doit préserver intégralement leurs perspectives salariales. L'objectif est d'améliorer les droits de tous, sans augmenter les responsabilités ni la charge de travail.

Ce projet traduit un travail de fond de la CGT-PJJ, nourri par les réalités des services et les attentes des personnels. Perfectible, il constitue une base solide pour construire des avancées collectives et durables. Nous continuerons à le défendre et à l'enrichir dans la négociation, avec les agents. Notre ambition : obtenir une reconnaissance concrète de du travail, des qualifications et des responsabilités des DS.

